

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 15 octobre 2020**

Le quinze octobre deux mille vingt à vingt heures trente, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; GIRARD Francis, Adjoint ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; COLARD Laurence ; FUCHEY Françoise ; PELOT Lydie ; PETERSCHMITT Ghislain ; BOTTLAENDER Valérie ; NISSLé Michaël ; SOUBAYA Alexia.

Absent(e)(s) :

Excusé(e)(s) :

Ont donné procuration :

SCHIRCK Damien, Adjoint à DUSSOURD Francis

NICOLOSI Nathalie, Adjointe à GIRARD Francis

Assiste à la séance :

RICKLIN Anne-Sophie, Directeur général des Services, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la Presse
Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis il communique l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2020,
2. Cession de terrain,
3. Projet de construction d'une résidence : cession de terrain,
4. Droit individuel à la formation des élus locaux,
5. Création d'un marché de produits fermiers et artisanaux,
6. Budget Primitif 2020 : décision modificative n° 1,
7. Rapport annuel sur l'eau BABARU – SIVU,
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
9. Interventions des délégués communautaires,
10. Divers.

Monsieur le Maire communique différentes informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de la famille BENDELE pour la marque de sympathie lors du décès de Monsieur BENDELE Armand,
- Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de Mme LUSSAGNET Christina, pour le soutien et réconfort lors du décès de sa maman,
- Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de Mme et M. BAUDREY René, pour l'aimable attention à l'occasion de leurs 80 ans,
- Remerciement à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal de la part de Mme et M. CARABIN Albert, pour l'attention à l'occasion de leurs 70 ans de mariage.

Vu la situation actuelle, le calendrier des manifestations est ainsi proposé :

- le week-end du 17 et 18 octobre : calendriers des Sapeurs-Pompiers
- le week-end du 24 et 25 octobre : Bourse aux Jouets Vêtements et livres (CS),
- le mercredi 11 novembre : cérémonie monument aux morts,
- le jeudi 12 novembre : Don du sang (F)
- le jeudi 12 novembre : prochain CM – 20 heures (M).

POINT 1. Approbation du procès-verbal des séances du 10 septembre 2020,

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il les soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes :

- Calendrier des manifestations : le vendredi 25 septembre : Maisons Fleuries Place de l'Eglise
- **POINT 6. Convention des animations jeunesse 2020 avec l'Association « Les copains d'abord »,**

« Il cède la parole à Madame Paulette MONGIN qui propose le renouvellement de la convention avec "les copains d'abord" pour l'année 2020 dans les mêmes termes que 2019».

POINT 2. Cession de terrain,

Lors de la construction de la phase 1 du lotissement les Prés, la commune a permis aux propriétaires l'acquisition d'une parcelle en continuité de leur terrain. La vente de 2 parcelles n'a pas pu être réalisée.

Aujourd'hui, Monsieur TOULOUDJIAN souhaite acquérir les parcelles section 6 numéro 277 de 57 m² et section 6 numéro 280 de 166 m². Ces parcelles sont actuellement enclavées et en friche.

La valeur vénale actuelle de ces parcelles, compte tenu de la nature des biens, de leur situation, de leurs caractéristiques ainsi que des éléments d'appréciation dont nous disposons sur le marché local de biens comparables, a été estimée par France Domaines à 5000€ l'are soit 11 150€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Vu l'avis de France Domaines,

- ▣ **Autorise** la cession des parcelles section 6 numéros 277 et 280 à Philippe TOULOUDJIAN,
- ▣ **Fixe** le prix de cession à 11 500 euros,
- ▣ **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 3. Projet de construction d'une résidence : cession de terrain,

Monsieur le Maire expose :

Deux propositions ont été réceptionnées en Mairie (documents présentés en séance).

- Trianon propose la construction d'une résidence de qualité de 16 logements, équivalente à celle construite dans le lotissement Hinterfeld ; prix d'acquisition de la parcelle : 138 000 €

- Stradim propose la construction d'une résidence de 12 logements minimum. Les projets seront soumis à la Collectivité pour accord ; prix d'acquisition de la parcelle : 138 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ▣ **Autorise** la cession de la parcelle de 16,25 ares du futur lotissement rue de la Chapelle à STRADIM, selon conditions définies dans l'offre ; le projet de construction définitif restant à valider.
- ▣ **Fixe** le prix de cession à 138 000 €,
- ▣ **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 4. Droit individuel à la formation des élus locaux,

Monsieur le maire expose :

La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire :

- ▣ **Adopte** le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
 - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- ▣ **Décide** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 5. Création d'un marché de produits fermiers et artisans,

Rapporteur : Francis GIRARD

La commission fêtes et cérémonies propose à l'Assemblée le principe de création d'un marché de vente de produits fermiers et artisans, place du village,
Ce marché aurait plusieurs atouts :

- Il ferait vivre le centre du village et sa belle place,
- Il serait un lieu de rencontre et de convivialité,
- Il mettrait en avant les producteurs et artisans locaux et les circuits courts
- Des animations pourraient également y être proposées ponctuellement en été, à Noël...

Des contacts ont été pris avec une dizaine de commerçants,
Les jours et horaires, ainsi que le règlement seront définis par arrêté municipal.
Plusieurs propositions de nom ont été évoquées.
L'assemblée est invitée à se prononcer sur le principe de création du marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▣ **décide** de créer un marché communal,
- ▣ **dit** que le règlement intérieur sera défini par arrêté municipal,
- ▣ **charge** M. le maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 6. Budget primitif 2020 : Décision modificative n° 1,

Suite à la décision du Conseil Municipal d'annuler une partie des loyers dus par le concessionnaire de l'auberge du chêne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ▀ **Autorise** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 022 Dépenses imprévues : - 13 000€

Article 6748 subventions exceptionnelles : +13 000€

Détails du vote : approuvé à l'unanimité

POINT 7. Rapport annuel sur l'eau BABARU – SIVU,

Rapporteur : Jean-Michel FAIVRE

Après présentation des rapports en séance Monsieur Faivre indique que les différents documents sont à disposition du public en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte

POINT 8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- ▀ Concessions dans les cimetières :
 - Renouvellement de concession (ancien cimetière) : Rangée 6 tombe n° 26

N° DIA	Section	Parcelle	Superficie M ²	Lieu des travaux	Décision
29/2020	34	109, 126, 125	1 269	88 Avenue Bruat	./.

POINT 9. Interventions des délégués communautaires,

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	./.
---	-----

SYNDICAT SIAEP du BA.BA.RU : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	Travaux rue de l'ill en cours ; mise en place d'un P.I supplémentaire
SYNDICAT DU SIVU B.P. HARDT : - FAIVRE Jean Michel - FRARE Francis	./.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : - VOGEL Maurice - FRARE Francis - VOGT Pascal - NISSE Michaël	Opération d'élagage des bois en cours
SYNDICAT DE L'ILL : - DUSSOURD Francis, - VOGEL Maurice.	./.
SYNDICAT GARDES CHAMPETRE INTERCOMMUNAUX	Statistiques en hausse : augmentation des dépôts sauvages, divagation d'animaux, dépôt de pneumatiques. Nouvelle arme de défense au poivre en cours de test Nouveau Président : Edouard Leiber, Maire de Voeglinshoffen

POINT 10. Divers.

./.

Levée de séance 22h00

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Ruelisheim
de la séance du 15 octobre 2020

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 septembre 2020,
2. Cession de terrain,
3. Projet de construction d'une résidence : cession de terrain,
4. Droit individuel à la formation des élus locaux,
5. Création d'un marché de produits fermiers et artisanaux,
6. Budget Primitif 2020 : décision modificative n° 1,
7. Rapport annuel sur l'eau BABARU – SIVU,
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
9. Interventions des délégués communautaires,
10. Divers.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
MONGIN Paulette	2 ^{ème} Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 ^{ème} Adjoint	A donné procuration à DUSSOURD Francis	
NICOLOSI Nathalie	4 ^{ème} Adjoint	A donné procuration à GIRARD Francis	
GIRARD Francis	5 ^{ème} Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PELOT Lydie	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal		
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal		
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		